

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 25.12.2024
Convocation faite
Le 11.12.2024

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2024-12-207, excepté au point n°2024-12-239), Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ (à partir du point n°2024-12-233, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2024-12-206, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA jusqu'au point n°2024-12-206 et au point n°2024-12-239), Pascal GILLAUX (à partir du point n°2024-12-220, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Magali CAPLET, M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX, jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Isabelle FABRE, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Bernard DEKENS, jusqu'au point n°2024-12-232 et au point n°2024-12-239), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M. Eric VISCARDY, jusqu'au point n°2024-12-205 et au point n°2024-12-239), M^{me} Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), M. Jean-Luc GRABOWSKI.

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Délibération
N°2024-12-206

Expérimentation
du Parcours
de Transformation des
Territoires Ruraux par le
Numérique : approbation
de la charte d'engagement
(annexe)

Avec l'évolution des usages, certaines obligations réglementaires (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, facturation etc.) et l'attaque informatique subie par la Communauté en avril 2020, le numérique n'est plus seulement un outil mais un passage obligé pour l'intercommunalité dans la mise en œuvre de ses missions au quotidien,

Considérant le courriel du 24 juillet 2024 de la Région Grand Est sensibilisant la Communauté à un appel à intérêt pour « Expérimenter un parcours d'accompagnement des collectivités pour accélérer les transformations des territoires par le numérique »,

Considérant le lancement d'une expérimentation, par la Région Grand Est, d'un « Parcours d'accompagnement des collectivités pour accélérer les transformations des territoires par le numérique » auprès de quelques collectivités locales de son territoire,

Considérant l'objectif de cette expérimentation de tester avec 10 collectivités « pilotes » une démarche de soutien en ingénierie visant à faciliter la mise en œuvre de projets mobilisant le numérique comme un levier de développement au service des politiques publiques,

Considérant la manifestation, par la Communauté, de son intérêt pour cette démarche,

Considérant une première rencontre de pré-diagnostic le 3 septembre dernier et la validation par la Région, par courrier en date du 16 octobre 2024, de la candidature de la Communauté de Communes,

Entendu l'exposé du Président et notamment des précisions données à l'environnement technologique de cette expérimentation, laquelle prévoit que notre système d'information soit sain,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** l'engagement de la Communauté dans cette démarche,
- * **approuve** la charte d'engagement annexée au présent rapport, ainsi que la réalisation de l'audit de sécurité préalable demandé par la Région Grand Est,
- * **désigne** M. Sébastien PAULET, Vice-président en charge des NTIC et des réémetteurs TNT comme élu référent de ladite démarche.
- * **donne délégation** au Président pour signer tout acte relatif à cette décision y compris les conventions ad'hoc à venir.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardenne rives de Meuse

Le Vice-Président